

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-12

Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

Excusés : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

Suppléants : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

Excusés : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

2013-12 : CAMPING LOT ET BASTIDES/GESTION DES TARIFS

Monsieur le Président informe que - suite au débat de la question précédente portant sur les tarifs des locations et des services du Camping Lot et Bastides - il s'avère difficile d'anticiper tous les tarifs dans les moindres détails et il est également contraignant d'avoir à attendre les réunions du comité de direction pour valider des tarifs qui s'avèrent être nécessaire d'instaurer rapidement, que ce soit pour les services, l'épicerie, le snack ou autre.

Afin d'assurer un fonctionnement efficace et réactif du camping, il faut pouvoir travailler en souplesse. Ceci permettra aussi de saisir des opportunités de promotion ou d'innovation sur des produits tels que les produits de consommation pour le snack ou l'épicerie.

Dans ce but, il est proposé que le Comité de Direction mandate le Président à représenter le Comité de Direction pour toute décision tarifaire relatif à la gestion courante du Camping Lot et Bastides et de pouvoir ainsi autoriser la directrice à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces tarifs.

Après débats, Monsieur le Président propose de

- Mandater le Président pour représenter le Comité de Direction pour toute décision relatif aux tarifs pratiqués dans le camping Lot et Bastides et de pouvoir ainsi autoriser la directrice à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces tarifs.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Mandate le Président pour représenter le Comité de Direction pour toute décision relatif aux tarifs pratiqués dans le camping Lot et Bastides et de pouvoir ainsi autoriser la directrice à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces tarifs.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY